

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 14854
Numéro SIREN : 794 419 424
Nom ou dénomination : A JAMAIS LES PREMIERS

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2022 sous le numéro de dépôt 164771



A JAMAIS LES PREMIERS

Société par actions simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 40-42 rue de Charonne – 75011 PARIS

794 419 424 RCS PARIS

(ci-après désignée la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux

Le 31 octobre

Monsieur Bruno QUAZZA, l'associé unique de la Société A JAMAIS LES PREMIERS, société par actions simplifiée au capital social de 10.000 euros, dont le siège social est situé 40-42 rue de Charonne, 75011 PARIS, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 794 419 424, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission en qualité de Présidente de Madame Afifa MRAIHI ;
- Nomination d'une nouvelle Présidente, en remplacement de Madame Afifa MRAIHI ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

(Démission en qualité de Présidente de Madame Afifa MRAIHI)

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Afifa MRAIHI, de ses fonctions de Présidente de la Société à compter de ce jour et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion et la dispense de tout préavis.

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de Madame Afifa MRAIHI)

L'associé unique décide de nommer pour une durée de deux ans, Madame Zaara MRAIHI, née le 5 juin 1952 à TUNIS (TUNISIE), de nationalité française, demeurant 28 rue du Télégraphe – Hall A – 75020 PARIS, aux fonctions de présidente de la Société, non rémunérée, en remplacement de Madame Afifa MRAIHI, présidente démissionnaire.

Madame Zaara MRAIHI, déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucunes des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

TROISIEME DECISION

(Pouvoir en vue des formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.